**Avenant N° 2**

**Modification de l’Avis de course de la REGATE DE NOËL**

**Suite à une modification du cadre législatif relatif à la prise de licences pour les mineurs (notamment la mise en place du questionnaire médical pour les mineurs), l’Article 4.3.1 de l’« Admissibilité et inscription » de l’Avis de Course est modifié par le texte ci-dessous :**

|  |  |
| --- | --- |
| **4.3.1** | a) Pour chaque concurrent en possession d’une Licence Club FFVoile :   * la licence Club FFVoile mention « compétition » valide   ou   * la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée : * pour les mineurs, de l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur * pour les majeurs, d’un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an.   b) Pour chaque concurrent n’étant pas en possession d’une Licence Club FFVoile, qu’il soit étranger ou de nationalité française résidant à l’étranger :  - un justificatif d’appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing  - un justificatif d’assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d’Euros  - pour les mineurs, l’attestation du renseignement d’un questionnaire relatif à l’état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d’un an (rédigés en français ou en anglais).  c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur. |